



SM "Pôle Métropolitain de l'Artois" (Siren : 200060358)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lens
Arrondissement	Lens
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2015
Date d'effet	01/01/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Alain BAVAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32 Rue Casimir Beugnet
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62300 LENS
Téléphone	03 21 20 50 46
Fax	
Courriel	
Site internet	polemetropolitainartois.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	651 114
Densité moyenne	649,54

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (200072460)	CA
62	CA de Lens - Liévin (246200364)	CA
62	CA d'Hénin-Carvin (246200299)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département du Pas-de-Calais (226200012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; « politique totale du commerce et des industries » activités commerciales et la transition énergétique - le « bâtiment intelligent » - l'économie de la culture et du numérique - l'économie de l'alimentation et du bien-être - l'économie présentielle (notamment touristique) et des services à la population - les métiers d'art et du patrimoine - l'économie circulaire - le développement universitaire
Développement et aménagement social et culturel - Activités culturelles ou socioculturelles En matière de développement culturel et sociétal - l'accès à la culture, à l'éducation et au numérique - l'accès aux soins - la participation des habitants Par substitution
Aménagement de l'espace - Etudes et programmation Les études couvrant le territoire métropolitain, la définition d'actions à cette échelle et leur suivi - La recherche de financements et le portage des dossiers auprès des financeurs pour les dossiers métropolitains - La représentation auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région des intérêts du territoire métropolitain - La coordination de politiques menées par ses membres en matière d'aménagement et de développement et leur mise en cohérence - La promotion collective des actions et atouts du territoire métropolitain, notamment par la mise en oeuvre, le suivi, et la pérennisation des activités EURALENS : l'émergence, la labellisation et l'accompagnement de projets, la mobilisation d'expertise, l'organisation d'un dialogue avec la société civile, les actions de communication et de promotion du territoire - L'échange de savoir-faire et la mutualisation de moyens L'action du Pôle Métropolitain s'inscrit notamment dans les domaines suivants : En matière d'Aménagement du territoire : « De l'Archipel noir à l'Archipel vert » - la recomposition urbaine et la mutation des cités minières - la Chaîne des Parcs et la Trame Verte et Bleue - le développement de la voie d'eau et la protection de la ressource - l'interscot - la mobilité - l'aménagement numérique du territoire

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)